

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE VENDEUR

Honoraires exprimés en % du prix de vente

TRANSACTION	HONORAIRES TTC
< 100 000 €	FORFAIT 8 000 €
De 100 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %
De 300 001 à 400 000 €	5 %
> à 400 001 €	4 %
Estimation en valeur vénale / locative	150,00 €

MURS & FONDS DE COMMERCE : 8 % HT

STATIONNEMENTS : forfait 3 000 € TTC

NEGOCIATION FONCIER : 5 % HT

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Nb de lots	Barème
2 à 6 lots principaux	Forfait 2 100 € TTC
de 7 à 9 lots principaux	340,00 € à 270,00 € TTC par lot
de 10 à 15 lots principaux	270,00 € à 245,00 € TTC par lot
de 16 à 25 lots principaux	245,00 € à 225,00 € TTC par lot
26 lots principaux et au-delà	de 225,00 € TTC à 170,00 € TTC par lot

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de timbres (ceux-ci étant calculés au réel)



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC*

GESTION COURANTE DES BIENS GERES :

• Gestion courante	8,00 %
Sont inclus: la consultation des documents et de votre compte sur internet 24/7, l'établissement des quittancements, la gestion des encaissements, le suivi des locataires, le règlement des factures et taxes pour le compte du mandant, l'établissement des décomptes de charges, l'établissement et l'envoi de compte rendus de gérance mensuels.	
• Etablissement état des risques et pollutions (ERP).....	10 €
• Gestion et suivi des diagnostics	45 €
• Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations immobilières, gratuité du contentieux	1,60 %
• Honoraires de courtage des contrats d'assurance loyers impayés	0,90 %
• Assurance propriétaire non occupant (PNO)	105,40 €
• Transmission des éléments nécessaires à la déclaration des revenus fonciers, par an et par lot géré	50 €
• Inventaire du mobilier et de l'équipement dans le cadre d'un bail meublé	
≤ F2	150 €
≥ F3	250 €

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES BIENS GERES HORS GESTION COURANTE :

• Rédaction et signature d'acte de renouvellement ou d'avenant	200 €
• Traitement d'un dossier de fin de gestion, transmission à un tiers	200 €

GESTION TECHNIQUE DES BIENS GERES :

• Gestion administrative, comptable et suivi des travaux calculés sur le montant des travaux TTC (propriétaire bailleur)	
SANS assistance maîtrise d'ouvrage	4,50 %
AVEC assistance maîtrise d'ouvrage (obligatoire si > 10.000 €)	3,00 %
• Traitement du renouvellement du mobilier et de l'équipement (forfait)	150 €

REPRESENTATION ET PROCEDURES :

• Gestion des dossiers contentieux locataire (huissier, avocat, ...)	80 € HT/heure
• Gestion des sinistres d'assurance	80 € HT/heure
• Représentation du mandant aux assemblées générales	80 € HT/heure
• Représentation aux conciliations	80 € HT/heure
• Accompagnement et/ou représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf	120 €
• Honoraires de constitution, de suivi de dossiers de type ANAH, par lot géré	250 €

*TAUX ACTUEL DE TVA 20%, ETANT PRECISE QUE CE TAUX EST SUSCEPTIBLE D'EVOLUER SELON LA REGLEMENTATION FISCALE.



HONORAIRES DE LOCATION

« BAIL LOI 89 »

ZONE DETENDUE	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail TTC (TVA 20%)	Etat des lieux TTC (TVA 20%)
8 €/m ²	3 €/m ²

Plafonné à un mois de loyer hors charges

ZONE TENDUE	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail TTC (TVA 20%)	Etat des lieux TTC (TVA 20%)
10 € / m ²	3 €/m ²

Locaux commerciaux et industriels monovalents et polyvalents / locaux professionnels	15 % TTC du loyer annuel pour le bailleur 15 % TTC du loyer annuel pour le preneur
Location de stationnement	200 € TTC (visite, constitution du dossier, rédaction bail)

Frais de rédaction d'un nouveau bail d'habitation principale ou
rédaction d'un avenant : **forfait de 166,67 € HT soit 200 € TTC**

(ex. en cas de changement de colocataires ou d'ajout d'une personne sur le contrat de location).

